

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 947****21 juin 2002****SOMMAIRE**

<b>Abovo International S.A.H.</b> .....	<b>45415</b>	<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45421</b>
<b>Abovo S.A.H.</b> .....	<b>45416</b>	<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45421</b>
<b>Addenda S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45431</b>	<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45421</b>
<b>Alpha Club International S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45455</b>	<b>Europack S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45413</b>
<b>Amicale du Ministère de l'Economie, A.s.b.l., Luxembourg</b> .....	<b>45433</b>	<b>Europack S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45423</b>
<b>Arris To-Morrow, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>45451</b>	<b>Fantini Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>45452</b>
<b>Arrow Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45410</b>	<b>Fiamm Distribution S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45419</b>
<b>Association des Professionnels des Foires et Marchés (APFM), A.s.b.l., Luxembourg.</b> .....	<b>45425</b>	<b>Financière FAAA S.A.</b> .....	<b>45453</b>
<b>Astérisque S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45443</b>	<b>Frigofood International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>45456</b>
<b>Astérisque S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45444</b>	<b>Frigolux S.A., Mondorf-les-Bains.</b> .....	<b>45410</b>
<b>Astérisque S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45444</b>	<b>Fur Investments Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45412</b>
<b>AVP Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45445</b>	<b>Gensat International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45448</b>
<b>B.V.F. Luxembourg, Luxembourg</b> .....	<b>45422</b>	<b>Gensat International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45448</b>
<b>Balbo Investment Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45443</b>	<b>Hawk Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45421</b>
<b>Bosphore S.A.H.</b> .....	<b>45416</b>	<b>Hilux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45438</b>
<b>Bram Investment S.A., Larochette</b> .....	<b>45453</b>	<b>Hola Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45445</b>
<b>Brixia International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45453</b>	<b>Hope S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45450</b>
<b>C.S. FIN. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45450</b>	<b>IEG Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45437</b>
<b>Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>45452</b>	<b>Indowood S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45450</b>
<b>Carbofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45451</b>	<b>Indowood S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45450</b>
<b>Chèque Resto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>45455</b>	<b>Ingeborg Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45448</b>
<b>Clinique de Paris International S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45451</b>	<b>Ingeborg Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45454</b>
<b>Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>45418</b>	<b>Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains</b> .....	<b>45449</b>
<b>Continental Holding S.C.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45443</b>	<b>International Vendors S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45452</b>
<b>Damire International S.A.H., Luxembourg.</b> .....	<b>45444</b>	<b>Inverness Investment Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45433</b>
<b>Delta International Holdings S.A.</b> .....	<b>45454</b>	<b>IPEF III Holdings No.1 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45417</b>
<b>Drala, S.à r.l., Luxembourg.</b> .....	<b>45411</b>	<b>Isprat S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45414</b>
<b>ECSA S.A., Larochette</b> .....	<b>45455</b>	<b>JGM Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45444</b>
<b>ECSA S.A., Larochette</b> .....	<b>45455</b>	<b>(Le) Kelie, S.à r.l., Junglinster</b> .....	<b>45424</b>
<b>EFG Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45442</b>	<b>Kerbalux S.A.</b> .....	<b>45418</b>
<b>Elettra Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45430</b>	<b>Kitchenaid Luxembourg, S.à r.l., Munsbach.</b> .....	<b>45419</b>
<b>Elettra Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45430</b>	<b>Kitchenaid Luxembourg, S.à r.l., Munsbach.</b> .....	<b>45419</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Kitchenaid Luxembourg, S.à r.l., Munsbach.</b> .....	<b>45419</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Latitude Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45449</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Latvian Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>45431</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Malaco Investments S.A.H., Bereldange</b> .....	<b>45411</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Mandalay S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45415</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Mandalay S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45415</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Mandalay S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45415</b>
<b>Euroleisure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45420</b>	<b>Mandalay S.A., Luxembourg</b> .....	<b>45415</b>

Mandalay S.A., Luxembourg .....	45416	Rodolphe S.A., Luxembourg .....	45413
Manulife Century Investments Luxembourg S.A., Münsbach.....	45418	Rodolphe S.A., Luxembourg .....	45413
Marvet International Holding S.A., Luxembourg .	45453	Rolan Holding S.A., Luxembourg .....	45449
Media Marketing & Publishing Services Europe S.A., Luxembourg.....	45429	Romance Entertainment S.A., Luxembourg .....	45449
Media Marketing & Publishing Services Europe S.A., Luxembourg.....	45429	Rondo Holding S.A., Luxembourg.....	45446
Meta-Agent Software, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	45416	Rondo Holding S.A., Luxembourg.....	45446
MIV Holdings S.A., Luxembourg.....	45432	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie S.A., Luxembourg.....	45445
Mille S.A., Luxembourg .....	45447	Saddia Holding S.A., Luxembourg.....	45429
Mille S.A., Luxembourg .....	45447	Safrec Holding S.A., Larochette .....	45454
Milverton S.A., Luxembourg .....	45452	Scaramouche S.A., Luxembourg .....	45411
MMT, Metal & Mineral Trade, S.à r.l., Luxembourg.....	45437	Servibat, S.à r.l., Luxembourg .....	45428
Net One S.A., Luxembourg.....	45454	Société du Pian S.A. ....	45412
Nobispar, Sicav, Luxembourg .....	45414	Socinvest S.A., Luxembourg .....	45412
Nouvelle Luxelec S.A., Wecker.....	45417	Solaris S.A.....	45414
Nouvelle Luxelec S.A., Wecker.....	45417	Tamago S.A., Luxembourg .....	45422
Participations Alpa S.A., Luxembourg .....	45451	Tamago S.A., Luxembourg .....	45422
Planetarium Advisor S.A., Luxembourg.....	45411	Tamago S.A., Luxembourg .....	45422
Primafin Luxembourg S.A., Luxembourg.....	45412	Tease S.A.H., Luxembourg .....	45432
Profi S.A., Neuhäusgen.....	45456	Traxima International S.A., Luxembourg.....	45414
Profi Webtech S.A., Neuhäusgen .....	45456	Twin Chest S.A.H., Luxembourg.....	45446
Rac Trading S.A., Luxembourg .....	45418	Vernel Securities S.A.H., Luxembourg .....	45446
Rac Trading S.A., Luxembourg .....	45418	Vibafin, S.à r.l., Luxembourg .....	45431
		Walltech S.A., Luxembourg.....	45445
		Warm Arisonda S.A., Larochette .....	45455
		Wildebees Holding S.A., Larochette.....	45456

**FRIGOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.  
R. C. Luxembourg B 44.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour FRIGOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(25880/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**ARROW FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.270.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 février 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ARROW FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 18 février 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- décision d'accorder au Commissaire aux comptes sortant pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat;
- décision d'accepter la démission de M. Christian Bühlmann de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- nomination de M. Colm Smith en tant que nouvel administrateur.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25883/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**PLANETARIUM ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.791.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 avril 2002.

*Pour PLANETARIUM ADVISOR S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(25525/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**SCARAMOUCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 66.166.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / G. Marter

*Administrateurs*

(25531/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**DRALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 77.160.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 18 mars 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de DRALA, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission M. Tim van Dijk, administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002;

- d'accorder décharge pleine et entière à M. Tim van Dijk;

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002;

Le gérant unique de la société est désormais:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature

*Agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25542/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bereldange, 59, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 44.491.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25545/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.932.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25546/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**SOCINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 19.362.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25547/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**PRIMAFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.  
R. C. Luxembourg B 83.156.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 28 février 2002 que le siège social de la société a été transféré du 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 32, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25551/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**SOCIETE DU PIAN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 30.441.

—  
Le siège social de la société sis à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a été dénoncé en date du 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25565/294/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**RODOLPHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.912.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Gérard Monot, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-18330 Nancay, Président
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Signature.

(25548/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**RODOLPHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.912.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 81, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Gérard Monot, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-18330 Nancay, Président
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

(25549/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.393.

*Minutes of the Meeting of the Board of Directors held on 17 October 2000, at 10.00 a.m., at the headquarters*

*Resolutions*

The Board of Directors acknowledges receipt of the letter of resignation dated March 29, 2000, of Mr Vassilios Koufogiannis, as Director of the Company and decides to accept his resignation. The Board of Directors congratulates him for the services he offered to the Company in its quality of Member of the Board to date.

The Board of Directors decides to appoint, with effect as at October 17, 2000, a new Director of the Company, in replacement of the resigning Director, Mr Charalampos Stavrinoudakis, born in Athens Greece in 1967, holder of Passport n° M037366, issued by Athinon Prefecture on April 9, 1998, resident in 4, Lakonias Street, Halandri Attikis-Greece. The deadline of his mandate will be the same as this of his predecessor.

Pour extrait conforme

EUROPACK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25619/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ISPRAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 62.236.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

Signature.

(25553/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**NOBISPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 41.379.

—  
Les comptes annuels et les documents relatifs de l'exercice 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

NOBIS

Signature

*Société des Banques Privées*

(25555/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**SOLARIS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 32.838.

—  
Le siège social de la société sis à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a été dénoncé en date du 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25566/294/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 54.348.

—  
*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'A.G.E. tenue en date du 29 mars 2002*

Par une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 29 mars 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, administrateur de société, demeurant à Alzingen, 45, rue de Roeser.
- Monsieur Raymond Streicher, conseil fiscal, demeurant à Bettange-sur-Mess.
- Monsieur Christian Verschuren, employé privé, demeurant à Senningen, 6, rue de la Montagne.

Transfert du siège social

Le siège de la société est transféré du 14, rue des Romains au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25570/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**ABOVO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.270.

---

Le siège social de la société sis à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a été dénoncé en date du 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25567/294/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANDALAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.755.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 566, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(25557/294/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANDALAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.755.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 566, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(25558/294/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANDALAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.755.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 566, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(25559/294/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANDALAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.755.

---

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 566, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(25560/294/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANDALAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.755.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 566, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(25561/294/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**ABOVO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 6.089.

Le siège social de la société sis à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a été dénoncé en date du 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25568/294/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**BOSPHORE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 18.345.

Le siège social de la société sis à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a été dénoncé en date du 27 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25569/294/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**META-AGENT SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 74.695.

*Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 13 mars 2002*

Suite à une cession d'une part sociale, le capital social de la société se compose comme suit:

M. Laurent Debrauwer . . . . .	199 parts sociales
la, S.à r.l., BCDL . . . . .	1 part sociale

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2002.

Signature

*Le gérant*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2002, vol. 323, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25595/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---



**NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 50.240.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(25572/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 50.240.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 2002, vol. 566, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(25573/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**IPEF III HOLDINGS NO.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.196.

*Minutes of the General Meeting of the Shareholders held in an Extraordinary manner  
in Luxembourg on October 12th 2001*

*Résolutions*

The shareholders ratify the appointment and resignations of the following Directors.

<i>Director</i>	<i>Date of appointment</i>	<i>Date of resignation</i>
Mr Patrick Ehrhardt	March 29, 2000	
Ms Maria Chiapolino	March 29, 2000	
Mrs Denise Banks	February 15, 2000	
Mrs Connie Heylar	February 15, 2000	
Mr Gustave Stoffel	Incorporation	March 29, 2000
Mr Dirk Raeymaekers	Incorporation	March 29, 2000
Mr Michael Harrop	Incorporation	February 15, 2000
Ms Caroline Syvret	Incorporation	February 15, 2000
Mr Federico Franzina	Incorporation	
Ms Maryse Santini	Incorporation	

The shareholders appoint the directors and the auditors for a new mandate expiring on the date of the annual general meeting approving the 2000 accounts as follows:

*Directors:*

Mrs Denise Banks, residing in St Peter Port (Guernsey), Director;  
Mrs Connie Heylar, residing in St Peter Port (Guernsey) Director;  
Mr Patrick Ehrhardt, bank employee, residing in Luxembourg, Director;  
Ms Maria Chiapolino, bank employee, residing in Luxembourg, Director;  
Mr Federico Franzina, bank employee, residing in Luxembourg, Director;  
Mrs Maryse Santini, bank employee, residing in Luxembourg, Director.

*Auditors:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25620/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**RAC TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(25574/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**RAC TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.288.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(25575/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**KERBALUX S.A., Société Anonyme.**

Par la présente Monsieur Joë Lemmer prend la décision de dénoncer avec effet immédiat le siège de la société KERBALUX S.A., aujourd'hui établie et ayant son siège à son étude sise à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue  
Il résilie le contrat de domiciliation conclu avec la société précitée en date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

J. Lemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25577/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**MANULIFE CENTURY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 68.989.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2000 de la société mère de droit canadien MANULIFE FINANCIAL CORPORATION, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 2 avril 2002, Vol. 566, Fol. 40, Case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Signature.

(25578/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.470.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25616/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**KITCHENAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.571.240.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a décidé en date du 20 février 2002 de renouveler les mandats des gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature.

(25579/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**KITCHENAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.571.240.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a décidé en date du 20 février 2002 de renouveler les mandats des gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature.

(25580/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**KITCHENAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 32.571.240.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 57, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a décidé en date du 20 février 2002 de renouveler les mandats des gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature.

(25581/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.322.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Acciani Irène, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25618/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25585/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25586/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25587/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25588/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25589/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25591/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25592/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 33.155.

—  
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

*Un mandataire*

(25593/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.646.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 février 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme HAWK FINANCE S.A., tenue à Luxembourg le 6 février 2002:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1999;
- Décision a été prise de reporter la perte enregistrée à l'exercice social suivant;
- Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2000;
- Décision a été prise de reporter la perte enregistrée à l'exercice social suivant;
- Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001;
- Décision a été prise de reporter la perte enregistrée à l'exercice social suivant;
- Décision a été prise de donner décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes et de renouveler son mandat;
- Décision a été prise de donner décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et de renouveler son mandat.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25881/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**B.V.F. LUXEMBOURG**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 74, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 67.828.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signature

Un mandataire

(25594/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**TAMAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.446.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25582/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**TAMAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.446.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25583/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**TAMAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.446.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 29 mars 2002 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé d'affecter le résultat des exercices clos au 30 juin 2000 et 30 juin 2001 comme suit:

Pour l'exercice clos au 30 juin 2000:

Perte de l'exercice au 30 juin 2000 .....	EUR	- 37.522,81
Solde à reporter .....	EUR	- 37.522,81

Pour l'exercice clos au 30 juin 2001:

Résultats reportés au 30 juin 2000 .....	EUR	- 37.522,81
Perte de l'exercice au 30 juin 2001 .....	EUR	- 13.199,60
Solde à reporter .....	EUR	- 50.722,41

- l'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs: M. Andrew Macfie, M. Scott Lanphere, M. Robin Doumar et M. Pierre Bellanger pour l'exercice de leurs mandats pendant les exercices clos au 30 juin 2000 et 30 juin 2001.

- l'Assemblée a décidé de donner décharge à l'administrateur, M. Scott Lanphere, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 8 août 2001, date effective de sa démission.

- l'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Thomas William Leader et M. Colin Michael Brown, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société en remplacement de Messieurs Andrew Macfie and Scott Lanphere, cooptés par résolution circulaire du Conseil d'Administration en date du 19 juillet 2001. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 juin 2002.

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs, M. Robin Doumar et M. Pierre Bellanger, et du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour TAMAGO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25584/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

### **EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.393.

—  
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue le 25 mars 2002 à 9.00 heures au siège social

#### *Résolutions*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de Euro 1.771,550456 (mille sept cent soixante et onze Euros et cinq cinq zéro quatre cinq six cents), en vue d'arrondir le capital social souscrit actuel de Euro 258.228,449544 (deux cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit Euros et quatre quatre neuf cinq quatre quatre cents), tel qu'il résulte suite à la conversion légale de la Lire Italienne en Euro, et de le porter à EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euros) sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 100.000 (cent mille) actions existantes, en portant celle-ci de son montant actuel de EUR 2,58228449 (deux Euros et cinq huit deux deux huit quatre quatre neuf cents) à EUR 2,6 (deux Euros et six cents), l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte primes d'émission.

L'Assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des Statuts de la Société, afin que ce dernier ait la teneur suivante:

*Version anglaise:*

#### **Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

The subscribed capital of the Corporation is set at Euro 260,000.- divided into 55,404 class A ordinary shares, 14,250 class B shares, 3,666 class E1 ordinary shares, 12,675 class C preferential non voting shares, 12,671 class D preferential non voting shares and 1,334 class E2 preferential non voting shares, all with a par value of Euro 2.6 per share.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Power is given to the Board of Directors, in application of the law of 10 December 1998, to convert the subscribed capital in Euro until 31 December 2001, and to proceed at the same time to an increase of capital by integration of reserved profits or by integration of the reserve or by the integration of the issue premium, for a maximum of 4 per cent (4%) of the subscribed capital before the increase, by a decision of the board of directors taken under private seal.

All the shares will be registered form.

*Version française:*

#### **Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'Actions**

Le capital social souscrit de la société est fixé à Euro 260.000,-, divisé en 55.404 actions ordinaires de classe A, 14.250 actions ordinaires de classe B, 3.666 actions ordinaires de classe E1, 12.675 actions privilégiées sans droit de vote de classe C, 12.671 actions privilégiées sans droit de vote de classe D et 1.334 actions privilégiées sans droit de vote de classe E2, toutes d'une valeur nominale de Euro 2,6 par action.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Pouvoir est donné au Conseil d'Administration, en application de la loi du 10 décembre 1998, de convertir le capital social de la société en Euro jusqu'au 31 décembre 2001 et de procéder en même temps à une augmentation de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission ou de bénéfices reportés jusqu'à concurrence d'un maximum de 4% du capital souscrit avant l'augmentation de capital, par décision du conseil d'administration prise sous seing privé.

Toutes les actions auront la forme nominative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25613/024/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**LE KELIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 68, rue Rham.

## STATUTS

L'an deux mil deux, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Dominique Maguer, cafetier, demeurant à L-6142 Junglinster, 68, rue Rham,
- 2.- Madame Maria Manuella Brites Dos Santos, vendeuse, demeurant à L-6142 Junglinster, 68, rue Rham,

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LE KELIE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Dominique Maguer, prénommé, cinquante parts sociales .....	50
2.- Madame Maria Manuella Brites Dos Santos, prénommée, cinquante parts sociales .....	50
Total des parts: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 745,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Dominique Maguer, prénommé,

Est nommée gérante administratif pour une durée indéterminée Madame Maria Manuella Brites Dos Santos, prénommée,



La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-6142 Junglinster, 68, rue Rham.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. Maguer, M-M Brites Dos Santos, P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 12CS, fol. 45, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 2002.

P. Decker.

(25597/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES FOIRES ET MARCHES (APFM),**

### **Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 31, boulevard Konrad Adenauer.

#### *Membres fondateurs*

Entre:

1. Monsieur Asselborn Henri, commerçant, de nationalité belge, demeurant 16, rue des Frênes, B-6700 Arlon;
2. Monsieur Asselborn Philippe, commerçant, de nationalité belge, demeurant 14, rue des Frênes, B-6700 Arlon;
3. Monsieur Braun André, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 10, rue Michel Noel, L-3859 Schiffflange;
4. Madame Braun Anny, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 105, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux;
5. CHAUSSURES RIES, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège à 8B, Kelterbiert, L-6830 Berbourg, représentée par son gérant technique, Madame Sandra Heinen-Ries, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 8B, Kelterbiert, L-6830 Berbourg;
6. CINDERELLA, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège à 315, route d'Arlon, L-8011 Strassen, représentée par son gérant technique, M. José Carlos Paulos, de nationalité portugaise, demeurant 315, route d'Arlon, L-8011 Strassen;
7. Madame Compagnin Rose, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 10, route d'Echternach, L-6560 Hinkel;
8. Madame Da Costa Isabelle, commerçante, de nationalité portugaise, demeurant 86, rue de Belvaux, L-4025 Esch-sur-Alzette;
9. Madame Ledant Christiane, commerçante, de nationalité belge, demeurant 40, rue Nic. Berger, B-6700 Arlon;
10. LUXATEC, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par son directeur, M. Emile Ueberecken, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
11. POTPOURRI, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège à 7, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette, représentée par son gérant technique, Madame Malou Prott, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 1, rue Victor Wilhelm, L-4352 Esch-sur-Alzette;
12. Madame Urbain Alice, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 12, an der Langwies, L-6944 Niederaanven;
13. Monsieur Vidal Christian, commerçant, de nationalité française, demeurant 4, Grande-rue, F-54680 Crusnes;
14. Madame Weyer Antoinette, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 289, rue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

et ceux qui, conformément aux présents statuts, deviendront membres, a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement, et les statuts suivants.

#### **Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES FOIRES ET MARCHÉS, (APFM), association sans but lucratif.

#### **Objet**

**Art. 2.** L'association a pour but la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres et l'extension et le perfectionnement des institutions des commerçants des foires et marchés, le tout tant isolément que dans le cadre de la ou des fédérations dont elle est ou pourra devenir membre.

#### **Siège**

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, trente et un, boulevard Konrad Adenauer. Le siège social peut être transféré à n'importe quelle adresse au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

### Durée

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### Membres effectifs

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'APFM tout commerçant actif légalement établi sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et s'occupant principalement du commerce sur les foires et marchés, qui accepte les présents statuts et règle la cotisation fixée dans leur cadre par l'assemblée générale. Toute personne ou société désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de cinq.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire, l'associé qui après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu en cas d'infraction grave aux statuts et/ou en cas de manquement important à ses obligations envers le groupement. Est d'office exclu, tout associé qui perd son statut de commerçant ou qui abandonne pour une période dépassant les six mois, l'activité qui caractérise son appartenance à l'association. L'associé dispose toutefois du droit d'appel devant l'assemblée générale. L'assemblée générale peut réformer la décision du conseil d'administration à la simple majorité des voix.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a les attributions suivantes: approbation du règlement d'ordre intérieur, élection du conseil d'administration, détermination de la cotisation annuelle, approbation du bilan, approbation du budget, élection des commissaires aux comptes, modification des statuts et dissolution de l'association.

**Art. 11.** Elle se réunit au moins une fois par année civile, au cours du premier semestre, sur convocation du président ou si un cinquième des membres le demande, adressée quinze jours à l'avance par lettre ou courrier électronique circulaire à tous les membres ensemble avec l'ordre du jour. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre ou courrier électronique circulaire sinon par tout autre moyen approprié à l'initiative du conseil d'administration.

**Art. 12.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Les décisions se prennent à la majorité des associés présents ou représentés.

**Art. 13.** Pour les votes il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Une procuration sera au maximum autorisée par personne

**Art. 14.** Le procès-verbal des décisions de l'assemblée sera signé par le président et le secrétaire. Tout associé peut en prendre inspection sur demande auprès du président.

### Conseil d'administration

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de neuf au plus, élus par l'assemblée générale. Ils sont élus à la majorité simple des votes valablement émis. Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et de responsable des relations publiques. Le Conseil d'administration est élu pour une durée de deux années. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 16.** Le conseil possède tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'occasion l'exigent. De même le conseil doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil sont convoqués par simple lettre, courrier électronique ou tout autre moyen approprié.

**Art. 18.** Le droit de signature est fixé par le conseil d'administration, en cas d'absence d'une décision en la matière, les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 20.** Par ailleurs, le fonctionnement du conseil d'administration peut être défini par un règlement d'ordre intérieur.

### Cotisation

**Art. 21.** La cotisation annuelle sera fixée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations seront alignées sur celles de la CLC (CONFEDERATION LUXEMBOURGEOISE DU COMMERCE) et encaissées en sa faveur. L'assemblée générale pourra décider de majorer ces cotisations en faveur de l'association sur proposition du conseil d'administration.

### Autres ressources

**Art. 22.** L'association peut par ailleurs recevoir des dons, legs et autres revenus.

### Comptabilité

**Art. 23.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant.

**Art. 24.** En vue d'assurer le contrôle de la comptabilité de l'association, l'assemblée générale élit chaque année parmi les associés qui ne font pas partie du conseil d'administration, deux commissaires aux comptes qui contrôlent la comptabilité de l'association et rendent compte de leur mission à l'assemblée générale.

### Membres d'honneur

**Art. 25.** Toute personne peut être nommée membre honoraire par le conseil d'administration. Les membres honoraires payeront une cotisation annuelle à fixer par le conseil d'administration.

### Modification des statuts

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 27.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

### Dissolution et liquidation

**Art. 28.** La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

**Art. 29.** En cas de dissolution de l'association son patrimoine sera affecté à la CLC (CONFEDERATION LUXEMBOURGEOISE DU COMMERCE).

**Art. 30.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

### Disposition transitoire

**Art. 31.** Le conseil d'administration et les commissaires aux comptes du premier exercice resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2002.

### Nominations

Sont nommés membres du Conseil d'administration:

1. Président: Mme Rose Compagnin.
2. Vice-président: M. André Braun.
3. Secrétaire: M. Emile Ueberecken.
4. Trésorier: Mme Alice Urbain.
5. Responsable Relations Publiques: M. Henry Asselborn.

Sont nommés commissaires aux comptes:

1. Mme Braun Anny,
2. M. Prott Antoine.

<i>Membre fondateur</i>	<i>Représentant</i>
Asselborn Henri	id.
Asselborn Philippe	par procuration
Braun André	id.
Braun Anny	par procuration
CHAUSSURES RIES, S.à r.l.	Sandra Heinen-Ries
CINDERELLA, S.à r.l.	José Carlos Paulos
Compagnin Rose	id.
Da Costa Isabelle	id.
Ledant Christiane	par procuration
LUXATEC S.A.	Emile Ueberecken
POTPOURRI, S.à r.l.	par procuration
Urbain Alice	par procuration
Vidal Christian	par procuration
Weyer Antoinette	par procuration

Original fait à Luxembourg, le 28 mars 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

**SERVIBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le sept mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Armando Correia Marques, carreleur, demeurant à L-1530 Luxembourg, 46, rue Anatole France,
- 2.- Monsieur Paulo Jorge Duarte Pereira, peintre, demeurant à L-2512 Gasperich, 3, Place Sauerwiss,
- 3.- Monsieur Luis Fernando Garcia Pinto, maçon, demeurant à L-1244 Luxembourg, 44, rue J.F. Boch,

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SERVIBAT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction en bâtiments.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Armando Correia Marques, prénommé, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
2.- Monsieur Paulo Jorge Duarte Pereira, prénommé, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
3.- Monsieur Luis Fernando Garcia Pinto, prénommé, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
Total des parts: cent vingt-six parts sociales . . . . .	126

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) se trouve dés-à- présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 855,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée

Monsieur Armando Correia Marques et Monsieur Paulo Jorge Duarte Pereira, tous deux prénommés,

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Luis Fernando Garcia Pinto, prénommé, La société est valablement engagée par la signature conjointe des trois gérants.
- Le siège social est établi à L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Correia Marques, P-J Duarte Pereira, L-F. Garcia Pinto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 134S, fol. 45, case 3. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 2002.

P. Decker.

(25599/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.600.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Germain Birgen de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 15 février 2002 Monsieur Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25614/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MEDIA MARKETING & PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.382.

Le contrat de domiciliation conclu le 31 décembre 2001 entre la Société Anonyme MEDIA MARKETING & PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A. et la Société Anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été résilié en date du 18 février 2002.

Luxembourg, le 18 février 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25608/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MEDIA MARKETING & PUBLISHING SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.382.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 18 février 2002*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 18 février 2002, de Messieurs Mario Iacopini, Claude Defendi et Michele Amari de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Herman Moors, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Michele Canepa, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

- PAN EUROPEAN VENTURES S.A. ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 18 février 2002, du Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux Comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société:

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25609/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.125.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 novembre 2001*

*Résolutions*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 avril 2000.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le renouveler pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

*Commissaire aux Comptes*

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25624/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.125.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mars 2002*

*Résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le renouveler pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

*Commissaire aux Comptes*

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25625/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ADDENDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.947.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mars 2002*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Pierre Verlaine décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 29 mars 2001.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période de 3 ans expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003 comme suit:

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
M. Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;  
M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome, (Italie), administrateur;  
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2001 comme suit:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme  
ADDENDA S.A., Société Anonyme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25626/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**LATVIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 72.879.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2002, ayant eu lieu au siège social de la société a décidé de donner décharge à l'auditeur externe (KPMG AUDIT, Luxembourg) à partir du 6 décembre 1999. Elle a nommé comme nouvel auditeur externe de la société, KPMG AUDIT, Reykjavik, Iceland, société de droit islandais ayant son siège social à Vegmúla 3, IS 108 Reykjavik, Iceland. Le mandat commence à partir du 6 décembre 1999, et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

The extraordinary general meeting approved the nomination of the new external auditor, KPMG AUDIT, Iceland, a company incorporated under the laws of Iceland, registered office at Vegmuli 3, IS 108 Reykjavik, Iceland backwards to the date of the incorporation of the company, December 6th 1999.

The mandate of the new external auditor will end at the annual general meeting to be held in 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
M. Gudmundsson  
Administrateur de LATVIAN HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25629/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**VIBAFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.399.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(25650/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**MIV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.038.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mars 2002*

*Résolutions*

L'assemblée, prend connaissance de la démission de M. Martino Brioni, administrateur de Class B, avec effet au 11 octobre 2001, résultant de sa lettre de démission ci-annexée.

L'assemblée le remercie pour les services rendus à la société durant son mandat et lui donne pleine et entière décharge jusqu'au 11 octobre 2001.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de class B, en remplacement de M. Martino Brioni démissionnaire, Monsieur Corbani Antonio, demeurant à Milan, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

L'assemblée, après avoir eu connaissance que M. David Oliver, administrateur de classe C, a quitté le groupe le 11 septembre 2001, lui donne pleine et entière décharge et décide de ne pas nommer un nouvel administrateur de Class C, en remplacement de M. David Oliver.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Manuel Frias	class A administrateur
Mike Twinning	class A administrateur
Stefano Mazzotti	class A administrateur
Michel Guillet	class A administrateur
Francesco Loredan	class A administrateur
Lucien-Charles Nicolet	class A administrateur
Francesco Conte	class A administrateur
Mauro Gambaro	class B administrateur
Antonio Corbani	class B administrateur
William P. Montague	class C administrateur
Kurt J. Johansson	class C administrateur
Giuliano A. Zucco	class C administrateur

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels 2001/2002.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

MIV HOLDINGS S.A., Société Anonyme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25628/024/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**TEASE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 66.071.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2002*

- Le capital social de FRF 650.000,- est converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 99.091,86 et est représenté par 650 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé de la société est fixé à FRF 100.000.000,- est de même converti en Euros, pour être établi à EUR 15.244.901,72 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Certifié sincère et conforme  
Pour TEASE S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25637/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.



**INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.821.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 janvier 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Pour INVERNESS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25630/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**AMICALE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le six décembre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1. M. Guy Arend, fonctionnaire, résidant à 2, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.
2. M. Frank Bartholmy, fonctionnaire, résidant à 10, op Grisel, L-7421 Cruchten.
3. M. Carlo Baur, employé, résidant à 31A, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.
4. M. Gabriel Bleser, fonctionnaire, résidant à 23, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
5. M. Raymond Faber, stagiaire, résidant à 29, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.
6. Mme Alexandra Guarda-Rauchs, fonctionnaire, résidant à 49, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg.
7. M. Carlo Hastert, fonctionnaire, résidant à 83, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
8. Mme Josée Jaerling, employée, résidant à 20, rue Nic. Van Werveke, L-2725 Luxembourg.
9. Mme Eva Kremer, fonctionnaire, résidant à 34, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
10. M. Claude Lanners, fonctionnaire, résidant à 51, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.
11. M. Patrick Nickels, fonctionnaire, résidant 1, an Hauwenpaerchen, à L-3486 Dudelange.
12. Mme Anne Van Goethem, fonctionnaire, résidant à 19, rue Aimé Smekens, B-1030 Bruxelles.
13. M. Carlo Wirth, employé, résidant à 6, Cité Princesse Amélie, L-7262 Walferdange.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**A. Nom - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination AMICALE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, Association sans but lucratif, dénommée ci-après L'AMICALE.

**Art. 2.** Le siège de L'AMICALE est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** L'AMICALE est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'AMICALE a pour objet:

- d'entretenir et de resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre le personnel du Ministère de l'Economie ainsi que de ses services annexes;
- d'organiser des activités sportives, culturelles, récréatives ainsi que de cultiver les relations avec d'autres associations analogues nationales ou étrangères.

L'AMICALE s'interdit toute activité et tendance confessionnelles, philosophiques, politiques ou syndicales.

Elle peut accomplir toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée («la loi»).

**B. Conditions d'admission et de démission des membres**

**Art. 5.** Le nombre des membres de L'AMICALE est illimité.

Il ne peut toutefois être inférieur à trois.

L'AMICALE se compose de:

- membres fondateurs;
- membres effectifs;
- membres d'honneur.

Peuvent être membres fondateurs les fonctionnaires, employés ou stagiaires du Ministère de l'Economie ou de ses services annexes.

Peuvent devenir membres effectifs les personnes physiques, fonctionnaires, employés ou stagiaires, en activité ou en retraite, du Ministère de l'Economie ou de ses services annexes intéressés par les objectifs de L'AMICALE.

Des membres d'honneur peuvent être adoptés par le Conseil d'Administration sur proposition d'un membre du Conseil d'Administration. Les membres d'honneur ont les mêmes droits que les membres effectifs mais ils n'ont pas de droit de vote.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission.

**Art. 7.** Tout membre qui compromet les intérêts de L'AMICALE ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu de L'AMICALE.

**Art. 8.** L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs de L'AMICALE et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versées.

### C. Recettes

**Art. 9.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de L'AMICALE seront couverts par:

a) Les cotisations annuelles dont le maximum pour chaque membre ne pourra être supérieur à 50 euros. Le montant des cotisations initiales sera proposé par le Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée générale.

b) Les contributions initiales des membres fondateurs.

c) Les revenus nets des manifestations organisées par L'AMICALE.

d) Les revenus nets des publications de périodiques, revues, annuaires, livres etc.

e) Les subsides et dons accordés à L'AMICALE.

### D. Conseil d'Administration

**Art. 10.** L'administration de L'AMICALE est confiée à un Conseil d'Administration dont les membres sont élus par l'Assemblée générale. Le nombre d'administrateurs à nommer au Conseil d'Administration est fixé par l'Assemblée générale.

Pour être éligibles, les membres fondateurs et/ou effectifs intéressés à un poste d'administrateur devront faire parvenir leur candidature au siège social de L'AMICALE, au moins trois jours francs avant la date de l'Assemblée générale au cours de laquelle les administrateurs seront élus.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration élit son Président parmi ses membres. Il peut choisir deux Vice-Présidents parmi ses membres. Le conseil peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

**Art. 12.** La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Les mandats sont renouvelables.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant suite à un décès, une démission, une retraite ou une révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première réunion, les décisions pourront être prises lors d'une seconde réunion, quel que soit le quorum de présence, si cela a été indiqué dans les convocations à la seconde réunion.

Le Président du Conseil d'Administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des deux Vice-Présidents ou en son absence, par le plus âgé des administrateurs. Un administrateur ne peut pas représenter plus qu'un autre administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le Président aura voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de L'AMICALE. Il est notamment chargé de l'organisation de la gestion administrative et financière de L'AMICALE.

L'AMICALE n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs, à moins d'une délégation spéciale.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

### E. Fonctionnement de L'AMICALE

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration est chargé de la gestion journalière de l'A.s.b.l.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration peut créer des comités ayant une mission spécifique.

**Art. 18.** Les opérations de L'AMICALE seront contrôlées par un ou plusieurs Commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être membres ou non. L'Assemblée générale désigne les Commissaires aux comptes statutaires et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois ans.

### F. Exercice Social

**Art. 19.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### G. Assemblée générale - Modification des statuts

**Art. 20.** Il est tenu au moins une Assemblée générale chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social à une date fixée par Conseil d'Administration. Les membres fondateurs, les membres effectifs et les membres d'honneur sont convoqués aux Assemblées générales par le Président du Conseil d'Administration.

Dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle, la liste des membres sera complétée et déposée au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

L'Assemblée peut en outre être convoquée spécialement par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième des membres effectifs.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'Assemblée. Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'Assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

**Art. 21.** Les convocations doivent être adressées à chaque membre au moins une semaine à l'avance sauf en cas d'extrême urgence et porter indication de l'ordre du jour.

Ces convocations pourront être envoyées par courrier normal, télex, télécopie, remise à personne ou à domicile, ou par tout autre moyen de communication (par exemple e-mail).

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal à un cinquième des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 22.** Une délibération de l'Assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion d'un membre,
- e) la dissolution de l'A.s.b.l.

**Art. 23.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera à la majorité simple quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'A.s.b.l. s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième Assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 24.** Toute modification des statuts doit être publiée, dans le mois qui suit, au Mémorial.

Toute nomination, démission, ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

**Art. 25.** Toutes les résolutions des Assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue au siège de l'A.s.b.l.

### H. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'A.s.b.l., l'Assemblée générale décidera de la destination du fonds social et des modalités de la liquidation.

### I. Divers

**Art. 27.** Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Ensuite les membres fondateurs se sont réunis en Assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un minimum de 5 et à un maximum de 13.  
Sont nommés en qualité d'administrateurs:

1. M. Frank Bartholmy, fonctionnaire, résidant à 10, op Grisel, L-7421 Cruchten.
2. M. Carlo Baur, employé, résidant à 31A, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette.
3. M. Gabriel Bleser, fonctionnaire, résidant à 23, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
4. M. Raymond Faber, stagiaire, résidant à 29, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.
5. Mme Alexandra Guarda-Rauchs, fonctionnaire, résidant à 49, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg.
6. M. Carlo Hastert, fonctionnaire, résidant à 83, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
7. Mme Josée Jaerling, employée, résidant à 20, rue Nic. Van Werveke, L-2725 Luxembourg.
8. Mme Eva Kremer, fonctionnaire, résidant à 34, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
9. M. Carlo Wirth, employé, résidant à 6, Cité, Princesse Amélie, L-7262 Walferdange.
- 2) Le nombre de Commissaires aux comptes est fixé à un.
- 3) L'adresse de l'a.s.l. est fixée au: 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2004.
- 5) Le montant des cotisations annuelles pour l'année 2001/2002 est fixé comme suit  
pour les membres fondateurs à: 15 euros.  
pour les membres effectifs à: 5 euros.

*Réunion du Conseil d'Administration*

- 1) Les administrateurs ont désigné en qualité de:

Président: M. Gabriel Bleser

1<sup>er</sup> Vice-Président: Mme Alexandra Guarda-Rauchs

2<sup>ième</sup> Vice-Président: Mme Eva Kremer

Secrétaire: Mme Josée Jaerling

Secrétaire-adjoint: M. Carlo Baur

Trésorier: M. Frank Bartholmy

Administrateurs: M. C. Baur,

M. Raymond Faber,

M. Carlo Hastert,

M. Carlo Wirth.

- 2) M. Marc Wengler, employé privé, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg est élu Commissaire aux comptes.

- 3) Un pouvoir de signature isolée est accordé à M. Frank Bartholmy, trésorier, sur les comptes de L'AMICALE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en double exemplaire.

Les membres fondateurs:

M. Guy Arend

M. Frank Bartholmy.

M. Carlo Baur

M. Gabriel Bleser

M. Raymond Faber

Mme Alexandra Guarda-Rauchs

M. Carlo Hastert

Mme Josée Jaerling

Mme Eva Kremer

M. Claude Lanners

M. Patrick Nickels

Mme Anne Van Goethem

M. Carlo Wirth

Membres fondateurs:

Monsieur Guy Arend, fonctionnaire,

2, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg

Monsieur Frank Bartholmy, fonctionnaire, Trésorier

10, op Grisel, L-7421 Cruchten

Monsieur Carlo Baur, employé, Secrétaire-adjoint

31A, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette

Monsieur Gabriel Bleser, fonctionnaire, Président

23, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Monsieur Raymond Faber, stagiaire,

29, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg

Madame Alexandra Guarda-Rauchs, fonctionnaire, Vice Présidente

49, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg

Monsieur Carlo Hastert, fonctionnaire,

83, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Madame Josée Jaerling, employée, Secrétaire

20, rue Nic. Van Werveke, L-2725 Luxembourg

Madame Eva Kremer, fonctionnaire, Vice-Présidente

34, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Monsieur Claude Lanners, fonctionnaire,

51, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg

Monsieur Patrick Nickels, fonctionnaire,  
1, an Hauwenpaerchen, à L-3486 Dudelange  
Madame Anne Van Ghoethem, fonctionnaire,  
19, rue Aimé Smekens, B-1030 Bruxelles  
Monsieur Carlo Wirth, employé,  
6, Cité Princesse Amélie, L-7262 Walferdange.  
Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25596/250/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2002.

---

**IEG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.689.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2001 a élu comme administrateurs: Sverrir Berg Steinarsson, Sörlaskjólí 22, IS 107 Reykjavík Iceland, Ragnhildur Anna Jónsdóttir, Sörlaskjólí 22, IS 107 Reykjavík Iceland, Thorsteinn Viglundsson residing in Hesperange Luxembourg, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Pour IEG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25635/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MMT, METAL & MINERAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 59.411.

*Resolutions of the partners taken on 28th December 2001*

*Conversion of the Company's capital currency into the Euro*

Pursuant to article 193 of the companies law of 10th August 1915 as amended and to the law of 10 December 1998 as amended, the partners took the following resolutions with effect as at 1st January 2002:

to convert the company's capital currency into the euro, to cancel the designation of the nominal value of the shares and to round the share capital up to EUR 52,000.- by incorporating of profit carried forward amounting to EUR 870,81. Evidence of the existence of such a profit has been provided to the partners;

to modify article 6 of the articles of incorporation which will be read as follows: «The company's capital is set at fifty-two thousand Euros (EUR 52,000.-) divided into one hundred (100) shares without designation of the nominal value;

to grant to Maître Serge Tabery or Mrs Sophie Mathot the power to do the necessary in order to have the present resolutions and the company's articles of incorporation recorded with the Luxembourg authorities.»

**Translation in French:**

*Résolutions des associés en date du 28 décembre 2001*

*Conversion de la devise du capital social en Euro*

Les associés en conformité avec l'article 193 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et avec la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée ont pris les résolutions suivantes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002:

- conversion de la devise du capital social en euro, suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et augmentation du capital en vue de l'arrondir à EUR 52.000,- par incorporation de bénéfice reporté soit EUR 870,81. La preuve de l'existence de ce bénéfice a été apportée aux associés;

- modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»;

- octroi à Maître Serge Tabery ou Madame Sophie Mathot du pouvoir de faire le nécessaire en vue de l'enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises des résolutions ci-dessus ainsi que des statuts coordonnés.

AHWAZ STEEL Commercial & Technical Services GmbH ASCOTEC

Partner / Associé

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

A. Bagherian / A. Vardinejad

Partners / Associés

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25894/322/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.254.

L'an deux mille deux, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HILUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 77.254, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 12 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Refonte complète des statuts.

2.- Nomination de nouveaux administrateurs.

3.- Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société (la 'Société') sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination HILUX S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

**Art. 3. Objet social**

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2006 et pourra être prorogée de trois ans en trois ans.

**Chapitre II.- Capital, actions**

**Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31.000 (trente et un mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action, entièrement libérées, dont 15.500 (quinze mille cinq cent) de catégorie A et 15.500 (quinze mille cinq cent) de catégorie B.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) divisé en 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de catégorie A et 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de catégorie B, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, jusqu'au 31 décembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé et cela par le biais de l'émission du même nombre d'actions pour chacune des deux catégories. De telles réalisations d'augmentation du capital sont souscrites et émises aux conditions fixées par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées. Par exemple, le conseil d'administration peut déterminer la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime

d'émission, le montant de la libération des nouvelles actions souscrites au pair ou avec une prime d'émission et dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

#### **Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts.

Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent lors de l'émission de nouvelles actions contre un apport en espèces.

L'assemblée générale peut cependant décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel, sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts de la Société. Dans ce cas, les dispositions correspondantes de la loi s'appliquent.

#### **Art. 7. Actions**

Les actions doivent être nominatives et la Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Les actions de catégorie A et B ont les mêmes droits, sauf pour ce qui est expressément prévu aux statuts.

Jusqu'au 31 décembre 2006 les actions ne peuvent pas être transférées à des tiers, qui ne soient actionnaires ou sociétés contrôlées par ces derniers, ni nanties sans l'autorisation de l'assemblée, qui délibérera à la majorité de 66 % des actions.

Par la suite de cette date, au cas où la durée de la société est prorogée, si un actionnaire veut vendre à des tiers tout ou partie de ses actions, ou des droits y attachés, il devra les offrir en préemption, aux mêmes conditions, aux autres actionnaires avec lettre recommandée indiquant l'identité du tiers acquéreur et toutes les conditions de la vente.

Les actionnaires ont le droit de préemption sur les actions mises en vente en proportion au nombre de leurs actions et, au cas où d'autres actionnaires n'exercent leur droit de préemption, jusqu'à la concurrence des actions non optées.

Le droit de préemption devra être exercé, sous peine de déchéance, dans les quinze jours à partir de la date de réception de la communication.

Le transfert des actions ou de leurs droits sans l'observation desdites limitations, n'aura aucune efficacité ni devant la Société ni devant des tiers.

En tout cas, la vente d'actions à des tiers devra être préalablement autorisée par l'assemblée à la majorité des présents, sans calculer les actions mises en vente.

L'autorisation ne pourra être refusée sans des raisons valables, étant entendu qu'est une raison valable, à titre d'exemple, le fait que le tiers soit en concurrence directe avec les activités principales des groupes de contrôle des actionnaires ou avec une des sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par la Société ou bien que le tiers ne donne de suffisantes garanties de stabilité économique, financière et patrimoniale.

Les conflits en matière de validité des raisons pour refuser l'autorisation seront remis à la décision sans appel d'un arbitre unique qui sera nommé et jugera en conformité à l'article 24 des présentes.

### **Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes**

#### **Art. 8. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles un nombre illimité de fois et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, on doit considérer échus tous les administrateurs et l'assemblée devra nommer tous les administrateurs.

Si l'un des actionnaires le demande, les administrateurs sont nommés sur la base d'un vote de liste. Alors, chacun des actionnaires ayant au moins le 35% (trente-cinq pour cent) des actions, ayant le droit au vote, aura la faculté de présenter une liste de candidats pour le poste d'administrateur. Les 4 (quatre) premiers noms indiqués dans la liste, exprimée par les actionnaires de catégorie A et ayant reçu le plus grand nombre de votes des actionnaires faisant partie de la même catégorie, ainsi que les 4 (quatre) premiers noms indiqués dans la liste exprimée par les actionnaires de catégorie B et ayant reçu le plus grand nombre de votes des actionnaires faisant partie de la même catégorie, sont nommés administrateurs.

#### **Art. 9. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales. Si le président indiqué a été choisi parmi les administrateurs issus de la liste A, le secrétaire sera choisi parmi les administrateurs issus de la liste B et vice versa.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration se réunit au moins 2 (deux) fois par an.

Le président, et en son absence n'importe quel autre administrateur, présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président et des autres administrateurs, l'assemblée générale désignera à la majorité des présents un président faisant fonction.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les administrateurs au moins cinq jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'avis écrit de la réunion du conseil pourra être donné au plus tard 48 (quarante-huit) heures avant la réunion et il devra indiquer les circonstances d'urgence. La convocation indiquera le lieu de la réunion, même à l'étranger et son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence le conseil d'administration peut adopter des résolutions par vote circulaire affirmatif unanime, exprimé par écrit, par télégramme ou par télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix favorables d'au moins six administrateurs, sauf que pour les décisions concernant (i) l'achat, la vente et le nantissement de participations, (ii) emprunts, (iii) les décisions sur les sociétés participées y compris l'attribution des pouvoirs pour participer aux assemblées, (iv) fusions et scissions, augmentation ou réduction du capital, (v) achat et vente d'actions de la société, pour lesquelles décisions le Conseil d'administration devra obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée qui décidera à la majorité de 68 % (soixante-huit pour cent) du capital.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par un membre du conseil d'administration et par le secrétaire.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de mettre en place un ou plusieurs comités dont les membres ne sont pas nécessairement des administrateurs. Dans ce cas le conseil d'administration nomme les membres de ce(s) comité(s) et en détermine les pouvoirs.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 13. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La Société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables de négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

#### **Art. 14. Représentation de la Société**



Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A et B, qui seront nommés par le Conseil d'Administration, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les pouvoirs pour représenter la société aux assemblées des sociétés participées sont réservés en tout cas au Conseil d'administration, lequel pourra les conférer par une décision prise à la majorité dont il est question à l'article 9.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou réviseur d'entreprises.

Le ou les commissaires aux comptes, ou le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 17. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales partout au Luxembourg et aussi à l'étranger. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

#### **Art. 19. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions légales.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### **Chapitre V.- Exercice social, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels. Il soumet ces documents avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant la date de l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprises qui rédige un rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

#### **Art. 21. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Cette affectation peut comprendre le paiement de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription et la création ou le développement de fonds de réserve (y compris des provisions et des fonds d'égalisation de dividendes).

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société est dissoute si l'assemblée ou le Conseil d'administration ne sont pas capables de prendre une décision pour une période de 6(six) mois sur un argument mis à l'ordre du jour.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII.- Loi applicable

#### Art. 23. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Art. 24. Clause arbitrale

Tout différend, qui devrait surgir en relation avec l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de ces statuts, ainsi que tout différend entre les actionnaires, entre la société et ses actionnaires et entre la société et son conseil d'administration, sera remis à la compétence exclusive d'un arbitre unique, qui sera nommé et jugera en conformité au Règlement d'arbitrage de la London Arbitration Chamber. Le siège de l'arbitrage sera à Lugano (CH).

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec décharge entière et définitive:

A) des administrateurs actuellement en fonction:

- 1) Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;
- 2) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange;
- 3) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Lacuisine (Belgique);

B) du commissaire au comptes actuellement en fonction:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007:

##### Administrateurs de catégorie A:

- 1) Monsieur Enrico Bonatti, dirigeant de sociétés, demeurant à 6535 Roveredo (CH) zona Belecc;
- 2) Monsieur Gilberto Zanin, dirigeant de sociétés, demeurant à Milano (Italie), 93, Via Monterosa;
- 3) Monsieur Gianfelice Rocca, dirigeant de sociétés, demeurant à Milano (Italie), 20, Via Borgonuovo.
- 4) Monsieur Alessandro Benetton, dirigeant de sociétés, demeurant à Ponzano Veneto (Italie), 27, Via Volpago Sud;

##### Administrateurs de catégorie B:

- 1) Monsieur Gianni Chiarva, dirigeant de sociétés, demeurant à Milano (Italie), 29, Piazza Sant'Ambrogio;
- 2) Monsieur Giorgio Chiarva, dirigeant de sociétés, demeurant à Genova (Italie), 3/10, Corso A. Saffi;
- 3) Monsieur Tom Bruce Jones, dirigeant de sociétés, demeurant à Broomage Avenue Larbert, Shropshire FK5 4NQ (Ecosse).
- 4) Monsieur Gianfilippo Cuneo, dirigeant de sociétés, demeurant à Finale Ligure (Italie), 2, Località Isasco.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises de la société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Mangel, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 134S, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

J. Elvinger.

(25702/211/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

### EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.724.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25636/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**CONTINENTAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.743.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 12CS, fol. 46, case 3, que la société CONTINENTAL HOLDING SCA a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

J. Elvinger.

(25704/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BALBO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 78.638.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 janvier 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour BALBO INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25631/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ASTERISQUE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.184.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue le 21 mars 2002 à 11.15 heures au siège social*

*Résolutions*

L'Assemblée décide l'augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de Euro 204.078,62 (deux cent quatre mille soixante-dix-huit virgule soixante-deux Euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel tel qu'il résulte suite à la conversion légale du franc français en Euro, de EUR 12.195.921,38 (douze millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt et un virgule trente-huit Euros) à EUR 12.400.000,- (douze millions quatre cent mille Euro) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 8.000 actions existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 1.524,59 à EUR 1.550,-, l'augmentation de capital étant libéré par débit des comptes de résultats reportés pendant la période holding.

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite de la résolution qui précède, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 12.400.000,- (douze millions quatre cent mille Euros) divisé en 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.550,- (mille cinq cent cinquante Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

ASTERISQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25615/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.184.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour extrait conforme

ASTERISQUE S.A.

Signatures

(25621/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.184.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 21 mars 2002*

*Résolution*

Leur mandat venant à échéance l'Assemblée décide de réélire la Société de Certification du bilan pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2002.

Société de Certification du bilan:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme

ASTERISQUE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25622/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**JGM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.377.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 décembre 2001 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour JGM HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25632/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 56.509.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25651/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**AVP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.221.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 janvier 2002 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour AVP HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25633/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HOLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 72.647.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2001 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour HOLA HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25634/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 26.348.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2002*

Le capital social de LUF 24.200.000,- est converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 599.902,33 et est représenté par 2.420 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

*Pour S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A.*

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25638/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**WALLTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 70.519.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25645/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**TWIN CHEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.573.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2002*

Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour TWIN CHEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25639/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**VERNEL SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 46.207.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2002*

Le capital social de LUF 7.000.000,- est converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 173.525,47 et est représenté par 7.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour VERNEL SECURITIES S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25640/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**RONDO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 29.086.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RONDO HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(25641/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**RONDO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 29.086.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2001, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2002 approuvant les comptes de 2001:

M. Patrick K. Oesch

M. Constantinos Leventis

Comme Messieurs George A. David, Peter Hafter, et Leonidas Ioannou n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat, les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2002 approuvant les comptes de 2001:

M. Harry David, businessman, Lagos (Nigeria)

M. Anastassis I. Leventis, businessman, Lagos (Nigeria)

M. Ryan Rudolph, avocat, Zurich.

Le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athens est renouvelé pour une durée de deux ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2003 approuvant les comptes de 2002.

Pour RONDO HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25642/783/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.178.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 2 avril 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission du 2 avril 2002 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission du 2 avril 2002 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission du 2 avril 2002 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire de la société. La lettre de démission du 14 mars 2002 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

*Sixième résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Adrien Schaus, comptable, 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;
- Monsieur Vincenzo Arno', Maître en droit, 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En remplacement du Commissaire démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 2 avril 2002, du 9-11, rue Goethe L-1637 Luxembourg, au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

A. Belardi / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25646/043/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.178.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25647/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.693.

Le bilan clos au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Signature.

(25643/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.693.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 25 janvier 2002  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2000 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000 sont approuvés de même que le rapport du commissaire aux comptes en relation avec les comptes annuels précités.

La perte de l'exercice est reportée sur les exercices suivants.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 2000.

Décharge spéciale est donnée aux administrateurs pour ne pas avoir convoqué l'Assemblée Générale des actionnaires à la date statutaire.

L'Assemblée nomme commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE (bureau de Luxembourg).

Compte tenu des perspectives d'avenir en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de ne pas dissoudre la société.

L'Assemblée nomme aux postes d'administrateurs:

La société SATELCOM INVESTMENTS LIMITED

La société PALACIO INVESTIMENTOS E GESTAO

Monsieur Joseph Farkas

Monsieur Bruno Garcin

Monsieur Pierre Strasser

Monsieur Rudolf B. Schillinger

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour GENSAT INTERNATIONAL S.A.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25644/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.481.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2001*

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- Le capital social est converti en Euro de sorte que le capital s'élèvera désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à rédiger les statuts coordonnés et à procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

INGEBORG INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25863/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---



**INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.

Le soussigné Paul Periot, demeurant à F-57570 Berg-sur-Moselle, 15, Grande Rue, par la présente donne sa démission d'Administrateur auprès de INTER INDUSTRIE S.A. à Mondorf-les-Bains, pour convenance personnelle.

Berg-sur-Moselle, le 28 décembre 2001.

P. Periot.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25648/289/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ROLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.711.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

Signature.

(25649/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LATITUDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.670.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(25652/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ROMANCE ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.867.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2002*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ROMANCE ENTERTAINMENT S.A. tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002, que:

- décision a été prise d'ouvrir une succursale de la société dans le canton de Genève, Suisse,
- décision a été prise d'autoriser M. Walter Stresemann d'exécuter toutes les formalités concernant l'ouverture et les opérations initiales de la succursale suisse de la société, incluant l'accomplissement de toutes les étapes nécessaires, déclarations et inscription au Registre de commerce de Genève et/ou à toute autre autorité suisse compétence, incluant mais non limités à l'administration fiscale suisse (fédérale, cantonale ou municipale),
- décision a été prise de confirmer les activités de la succursale suisse,
- décision a été prise de procéder à l'inscription de la succursale de la société dans le Canton de Genève, Suisse,
- décision a été prise d'établir une liste des tâches, responsabilités et devoirs d'information du directeur de la succursale et des autres personnes actives dans la succursale de la société,
- décision a été prise d'allouer une somme de 50.000,- USD à la succursale,
- décision a été prise d'autoriser la succursale suisse de la société d'ouvrir un compte bancaire en Suisse et donne le pouvoir et l'autorité nécessaires à cet effet, à M. Walter Stresemann.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25882/729/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**C.S. FIN. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.271.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25653/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.883.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 novembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

(25654/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INDOWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.886.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mars 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société INDOWOOD S.A. tenue à Luxembourg, le 18 mars 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- approbation a été faite des comptes annuels au 31 décembre 1999;
- les bénéfices au 31 décembre 1999 ont été reportés;
- décision de la conversion du capital en Euro a été acceptée;
- acceptation de donner décharge au Conseil d'Administration pour la gestion de la société et accorder le renouvellement de son mandat;
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- nomination de la société AUDITAS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25898/729/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INDOWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.886.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25909/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.288.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25655/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CARBOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.207.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25656/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ARRIS TO-MORROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 31.250,- EUR.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.564.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25657/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.852.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration*

Il résulte des décisions du conseil d'administration de CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A. du 27 février 2002 concernant le régime de signature bancaire les résolutions suivantes:

- Dans le cadre de la gestion journalière, les administrateurs-délégués ont chacun le pouvoir d'effectuer tout paiement ou transfert à concurrence d'un montant de EUR 300.000,-.
- Dans tous les autres cas, la signature conjointe de deux administrateurs sera requise.
- Monsieur Alain Le Berre, directeur financier, dispose du pouvoir de signature pour tout paiement ou transfert à concurrence de EUR 100.000,- dans le cadre de la gestion journalière.

*Pour la société*

Pour conformité

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25889/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.188.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25658/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 24.789,35 EUR.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.464.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25659/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.296.

—  
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25660/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MILVERTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.843.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 février 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MILVERTON S.A. tenue à Luxembourg, le 21 février 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision d'accepter la démission de M. Michael Wittmann, M. Klaus Krumnau et de M. Colm Smith de leur poste d'administrateur et de leur accorder pleine et entière décharge pour la période de leur mandat;
- décision d'accepter la nomination de M. Karl-Heinz Hemmerle, M. Dr. Roman Keckcis et ARCAS HOLDING LTD en tant que nouveaux administrateurs.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25891/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BRIXIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.204.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(25661/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.808.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001*

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en EUR (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 680.670,32 (six cent quatre-vingt mille six cent soixante-dix euros et trente-deux cents).

- Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 19.329,68 (dix-neuf mille trois cent vingt-neuf euros et soixante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 680.670,32 (six cent quatre-vingt mille six cent soixante-dix euros et trente-deux cents) à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles. Le capital est désormais fixé à EUR 700.000,- représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

- Autorisation est donnée à deux Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction de statuts coordonnés et leur publication subséquente.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25862/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.609.

Suite au transfert de siège de la société FINANCIERE FAAA S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 27 septembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

*Pour la Société*

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25864/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BRAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 52.028.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25870/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.678.

Suite au transfert de siège de la société DELTA INTERNATIONAL HOLDING S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 19 novembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

*Pour la Société*

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25865/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.481.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 2001*

- La cooptation de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22C, Aischdall, L-8480 Eischen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2001.

Certifié sincère et conforme

INGEBORG INVESTMENT S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25866/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**NET ONE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.106.

*Extract of the resolutions taken at the Board of Directors' Meeting held on December 17, 2001*

1. The board formally accept the resignation of Mr Dimitris Tsikopoulos, as a member of the board of the Company.
2. The board formally accepts the resignation of Mr Panos Tsikopoulos as a member of the board of the Company.
3. Cooption of Mr Angelos Souriadakis, company Director, 38, rue Vauthier, 92774 Boulogne Billancourt Cedex, France, to serve as Director of the Company until the earlier of the next annual meeting of the stockholders.

For true copy

*On behalf of NET ONE S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25867/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SAFREC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.593.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25871/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ECSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 32.194.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25872/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ECSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 32.194.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25873/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.143.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002*

- Monsieur Sandro Capuzzo, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25868/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**WARM ARISONDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 59.827.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25874/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CHEQUE RESTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 83.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour CHEQUE RESTO LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(25876/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**WILDEBEES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 61.597.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25875/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PROFI WEBTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5290 Neuhäusgen, 30, rue de Senningen.  
R. C. Luxembourg B 82.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour *PROFI WEBTECH S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(25877/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PROFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5290 Neuhäusgen, 30, rue de Senningen.  
R. C. Luxembourg B 29.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour *PROFI S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(25878/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FRIGOFOOD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 27, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 41.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour *FRIGOFOOD, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(25879/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---